

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

17 septembre 2019

## S'informer sur... Les SCPI : la « pierre-papier »

Une société civile de placement immobilier (SCPI) a pour objet exclusif l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. Détenir des parts de SCPI permet d'investir indirectement dans l'immobilier, moyennant un ticket d'entrée plus faible qu'un investissement direct (150 à 1000 € la part en moyenne), et de déléguer la gestion de l'immobilier à une société de gestion en contrepartie d'une commission de gestion. c'est un placement à envisager sur le long ou très long terme.

 Télécharger le contenu

### En savoir plus

↳ Epargnants : que fait l'AMF pour vous ?

**Mots clés**

BIEN INVESTIR

SUR LE MÊME THÈME



ARTICLE

BIEN INVESTIR

24 mai 2019

Que fait l'AMF pour vous ?



ARTICLE

BIEN INVESTIR

19 octobre 2018

Avant de souscrire :  
bien connaître son  
horizon de placement



ARTICLE

PLACEMENTS COLLECTIFS

12 juin 2017

SCPI, OPCV, SIIC :  
l'investissement dans  
l'immobilier (pierre-  
papier)



### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02